

Date de convocation : 11 août 2020  
Date d'affichage : 11 août 2020

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 31  
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt et le vingt août,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Présents :** TCHOBDRENOVITCH Robert, LOVISOLO Jean-François, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, BRABANT Jean-Marc, MAUGAN-CURNIER Séverine, PARTAGE Michel, GOUIRAND Alain, MOURET Karine, RICHAUD Joëlle, MAUREL Eve, ROBERT Jean-Louis, DE VILLEBONNE Alain, GARCIN Mylène, PANATTONI Josiane, RISBOURG Gregory, DUVAL Marc, GRANGE Valérie, KHALIZOFF Samantha, DAUPHIN Anne-Marie, MARGAILLAN Brigitte, SALERNO Nicolas, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, LE BOUC Nathalie, AUBOIS Pierre, BOREL Jean-Luc, DUMONTIER Rose-Marie, VITALE Bernadette, ROUZET Richard, SERRA Catherine, SIMOS Michel.

**Procurations de :** DE SABRAN PONTEVES Géraud donne procuration à GARCIN Mylène, BASTIE Emilie donne procuration à DUVAL Marc, JAUBERT Marc donne procuration à GRANGE Valérie, GUEYDON Alain donne procuration à JEAN Geneviève, BONNET François donne procuration à MARGAILLAN Brigitte, BRETTE Romain donne procuration à TCHOBDRENOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à BOREL Jean-Luc, LAROCHE Franck donne procuration à RICHAUD Joëlle, GIRAUDON Josiane donne procuration à ROBERT Jean-Louis.

**Absents et excusés :** EGG Philippe

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-054-A**  
**Finances & Moyens Généraux**  
**Désignation des administrateurs et du représentant à l'assemblée des actionnaires**  
**de la SPL Durance Pays d'Aigues**

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1521-1 à L. 1525-3 et L. 1531-1 ;  
Vu le Code de commerce, en particulier les dispositions sur les sociétés anonymes régies par le livre II ;  
Vu les statuts de COTELUB ;  
Vu les statuts de la SPL Durance Pays d'Aigues

Considérant ce qui suit :

La SPL Durance Pays d'Aigues est administrée par un Conseil d'Administration composé de 11 administrateurs, tous élus issus des assemblées délibérantes des actionnaires.

COTELUB dispose de 99,9 % du capital de la société.

Les sièges sont attribués en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité ou groupement.

Selon ce principe, les sièges au Conseil d'Administration sont répartis de la façon suivante : 10 sièges pour COTELUB, 1 siège pour l'ensemble des actionnaires minoritaires.

COTELUB disposant de 10 administrateurs, il appartient au Conseil Communautaire, en application de l'article L. 1524-5 du CGCT, de les désigner.

Il est précisé que les statuts excluent toute rémunération pour les administrateurs.

COTELUB est également représentée à l'assemblée générale des actionnaires, il appartient au Conseil Communautaire de désigner son représentante à cette assemblée.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner les conseillers communautaires suivants administrateurs de la SPL Durance Pays d'Aigues :

Robert TCHOBDRENOVITCH	Philippe EGG
Séverine MAUGAN-CURNIER	Geneviève JEAN
Jean-Marc BRABANT	Mylène GARCIN
Jean-François LOVISOLO	Karine MOURET
Jean-Louis ROBERT	Josiane PANATTONI

- de le désigner comme représentant permanent aux assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, des actionnaires de la SPL Durance Pays d'Aigues ;
- d'autoriser les mandataires désignés comme administrateurs à être, le cas échéant, Président du conseil d'administration et autorise ce dernier à cumuler cette fonction avec celle de directeur général, étant entendu que ce cumul ne donnera pas lieu à rémunération ;
- de l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après avoir voté :

- Désigne** les conseillers communautaires suivants administrateurs de la SPL Durance Pays d'Aigues :

Robert TCHOBDRENOVITCH	Philippe EGG
Séverine MAUGAN-CURNIER	Geneviève JEAN
Jean-Marc BRABANT	Mylène GARCIN
Jean-François LOVISOLO	Karine MOURET
Jean-Louis ROBERT	Josiane PANATTONI

- Désigne** Monsieur le Président, comme représentant permanent aux assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, des actionnaires de la SPL Durance Pays d'Aigues ;
- Autorise** les mandataires désignés comme administrateurs à être, le cas échéant, Président du conseil d'administration et autorise ce dernier à cumuler cette fonction avec celle de directeur général, étant entendu que ce cumul ne donnera pas lieu à rémunération ;
- Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 40 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH  
Président

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE LUBERON" around the perimeter and "CONSEIL COMMUNAUTAIRE" in the center. The signature is written over the stamp and extends to the right.